



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 27/01/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 20/01/2026 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL – COUPES

Le tirage au sort des **8^e de Finale des Coupes de l'Hérault U14, U15, U16 et U17** programmés le week-end du 22/02/2026 aura lieu le **mardi 03/02/2026 à 18h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U17

M. CELLENEUVE 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1

SUD HERAULT FO 1/CAZOULS MAR MAU 1

Du 17/01/2026

Sont reportées au 03/02/2026

(Accords des clubs)

ENT.HAUTS CANTONS 1/MAURIN FC 1

Du 17/01/2026

Est reportée au 04/02/2026

(Accord des clubs)

COUPE DE L'HÉRAULT U15

B.JEUNESSE OL 1/MARSEILLAN CS 1

Du 17/01/2026

Est reportée au 27/01/2026

(Accord des clubs)

ST ANDRE SANGONIS OL 1/ENT.HAUTS CANTON 1

FLORENSAC PINET 1/LA PEYRADE OL 1

Des 17 et 18/01/2026

Sont reportées au 28/01/2026

(Accords des clubs)

M.U.C. F. 1/CX D'ARGENT-ATHLETIC 1

Du 18/01/2026

Est reportée au 27/01/2026

(Accord des clubs)

U18 D1

ASM34 22/MARSEILLAN CS 21

Du 25/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 22/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



U18 D2

ENT. HAUTS CANTONS 21/MIREVAL AS 21

Du 25/01/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ST PARGOIRE FC 38/LUNEL-VIEL US 21

Du 24/01/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

U17 D2 AVENIR

⚽ Poule B

THONQUE ET LIBRON FC 1/ENT. MEZE LOUPIAN 2

Du 24/01/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

B.JEUNESSE OL 1/ENSERUNE FC 1

Du 25/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

BEZIERS FC 3/ST THIBERY SC 1

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U16 TERRITOIRE

⚽ Poule B

F.C. DOMITIA 21/ENT. MEZE LOUPIAN 21

Du 31/01/2026

Est reportée à une date ultérieure

(Arrêté municipal)

U15 TERRITOIRE

FRONTIGNAN AS 1/VIL. MAGUELONE 1

Du 24/01/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

U15 D1

⚽ Poule A

FC 3MTKD 2/ASPTT MONTPELLIER 1

Du 24/01/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



(Terrain impraticable)

BALARUC STADE 1/LATTES AS 2

Du 24/01/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Match arrêté – terrain impraticable)

U15 D2 AVENIR

⚽ Poule A

U.S. LUNEL 1/VENDARGUES PI 2

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MONTPELLIER HSC 2/JACOU CLAPIERS FA 2

M. LEMASSON RC 1/VALERGUES AS 1

Du 24/01/2026

Sont reportées au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

ST MATHIEU AS 1/AS CROIX D'ARGENT 2

Du 24/01/2026

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

⚽ Poule B

ASPTT LUNEL 1/MARSILLARGUES 1

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule C

THONQUE ET LIBRON FC 2/CANET AS 1

Du 24/01/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule D

CŒUR HERAULT ES 1/THONQUE ET LIBRON FC 1

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ENT. ASM34 – FCVB 1/ENT. PUIMI. NEFFIES 1

MEZE STADE FC 1/ST THIBERY SC 1

Du 24/01/2026, reportées à l'avance

Sont reportées au week-end du 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



U14 TERRITOIRE

⚽ Poule A

MEZE STADE FC 21/ST GELY FESC 21

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au week-end du 01/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

LUNEL GC 22/FABREGUES AS 21

Du 24/01/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 01/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

MAUGUIO CARNON US 22/M. ARCEAUX 21

Du 24/01/2026

Est reportée au week-end du 01/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Match interrompu – terrain impraticable)

MONTARNAUS AS 21/PHOENIX FOOTBALL SCH 21

Du 24/01/2026

A été reportée par la permanence du District au 31/01/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Eclairage)

U14 D1

ENT.MONTBLANC-BESSAN 22/M. PETIT BARD FC 21

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 07/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

SUD HERAULT FO 21/PRADES LE LEZ FC 21

Du 24/01/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 07/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

M. CELLENEUVE 22/COURNONTERRAL 21

Du 24/01/2026

Est reportée au 07/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

U14 D2

JACOU CLAPIERS FA 22/CAZOULS MAR MAU 21

Du 21/12/2025 (journée 12)

Est donnée à jouer au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Décision de la Commission des Règlements & Contentieux du 19/01/2026)

FABREGUES AS 22/BEZIERS U. S. 21

Du 24/01/2026 (journée 14)

Est reportée 04/04/2026
(Accord des clubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



ESGVH 21/CAZOULES MAR MAU 21

Du 17/01/2026 (journée 13)

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

FABREGUES AS 22 (529368)

54528141 – U14 D2 du 24/01/2026

Amende : 20 €

(Mail du 20/01/2026 pour le report du match au 04/04/2026)

FORFAITS

VALERGUES AS 21 (527810)

55297232 – U18 D2 du 25/01/2026

À ST MARTIN LONDRES US 21

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST MARTIN LONDRES US 21 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe VALERGUES AS 21 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST MARTIN LONDRES US 21 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A.S. VALERGUOISE (527810).

B.JEUNESSE OL 1 (549091)

55334562 – U15 D1 (B) du 25/01/2026

À CLERMONTAISE 2

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe CLERMONTAISE 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe B.JEUNESSE OL 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CLERMONTAISE 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club O.J. BEZIERS (549091).

FORFAIT GÉNÉRAL

ASPTT MONTPELLIER 21 (503349)

U14 D1

Courriel du 23/01/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

R. DOCKERS SETE 1

55322460 – U17 Territoire du 25/01/2026

MARSEILLAN CS 1

55334561 – U15 D1 (B) du 24/01/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 10/02/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 03/02/2026 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz